

## Que se passe-t-il en cas de décès quand on est pacsé

## Par violleau florence, le 27/12/2017 à 11:04

## Bonjour,

Je suis pacsée, 2 enfants (mon pacsé n'est pas le père). Si je décède, les enfants récupèrent tout ce qui concerne mes finances mais pour la maison, que se passe-t-il ? De même si mon conjoint décède, il n'a pas d'enfants, ses finances vont à ses parents ? à sa soeur ? Que doit-il faire s'il veut éviter que son père ne récupère son argent ? Merci de vos réponses si vous le pouvez.